

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 novembre 2008**

Décision n° **B-2008-0430**

commune (s) : Vénissieux

objet : Rue Paul Bert - Réaménagement - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) et lot n° 2 : espaces verts -
Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale - Direction des grands projets

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 27 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 4 novembre 2008

Présents : MM. Bret, Darne J., Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin, Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Assi, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Vesco, Julien-Laferrière, David G..

Bureau du 3 novembre 2008**Décision n° B-2008-0430**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Rue Paul Bert - Réaménagement - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) et lot n° 2 : espaces verts - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2006-3722 en date du 13 novembre 2006, le conseil de Communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme relative aux huit opérations connexes au tramway T4.

L'autorisation de programme affectée à l'opération d'aménagement de la rue Paul Bert à Vénissieux s'élève à 1 923 800 € TTC.

Le réaménagement de la section de la rue Paul Bert entre la place Léon Sublet et le boulevard Croizat à Vénissieux poursuit les objectifs suivants :

- valoriser l'entrée dans le centre depuis le boulevard Croizat,
- assurer des cheminements piétons confortables et perceptibles entre la place Léon Sublet et la station de tramway,
- réorganiser le stationnement.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de réaménagement de la rue Paul Bert à Vénissieux.

Les prestations font l'objet de deux lots distincts :

- lot n° 1 : voiries réseaux divers (VRD),
- lot n° 2 : espaces verts.

Les prestations pourraient être attribuées à une entreprise seule ou à un groupement solidaire, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entreprises ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement des travaux relatifs à l'opération réaménagement de la rue Paul Bert à Vénissieux,

b) - les dossiers de consultation des entreprises relatifs aux lots suivants :

- lot n° 1 : voiries réseaux divers (VRD),
- lot n° 2 : espaces verts.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - direction des grands projets - exercices 2008 et suivants - compte 231 510 - fonction 0822 - opération 1406.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2008.